

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES EN ÉCONOMIE SOCIALE (FDEÉS)

OBJECTIF

Soutenir les activités et les organismes issus de l'entrepreneuriat collectif dans leurs projets d'entreprises en économie sociale.

CLIENTÈLE VISÉE

Les organismes à but non lucratif (OBNL) et les coopératives.

PROJETS ADMISSIBLES

Projets de tous les secteurs d'activités qui répondent aux besoins de la population et des collectivités et respectant les principes suivants :

- finalité de services aux membres ou à la collectivité (bien commun);
- autonomie de gestion par rapport à l'État ou un tiers;
- processus de décision démocratique;
- primauté des personnes et du travail sur le capital;
- participation et prise en charge individuelle et collective.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les entreprises d'économie sociale produisent des biens ou des services, sont viables financièrement et procurent des emplois durables. Elles ont des sources de financement diversifiées et génèrent des revenus autonomes. Éléments importants à considérer :

- création d'emplois durables;
- expertise des membres de l'entreprise;
- crédibilité de l'entreprise;
- appuis de la collectivité.

L'aide financière consentie ne peut servir au fonctionnement d'un organisme, au financement de son service de la dette, au remboursement d'emprunts à venir ou au financement d'un projet déjà réalisé.

AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE

Aide financière versée sous forme de contribution non remboursable :

- étude : 75 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 5 000 \$;
- démarrage/expansion : 10 000 \$ par entreprise avec possibilité d'un maximum de 7 000 \$ et 5 000 \$ respectivement pour deux projets additionnels par entreprise.

ORGANISME RESSOURCE

